

18^e LÉGION

COMPAGNIE

des B. Pyrénées

ARRONDISSEMENT

d'Oron

BRIGADE

d'Arremit

Nos de { la brigade..... 26
 { l'arrondissem... 26

Du 27 mars 1918

PROCÈS-VERBAL

CONSTANT

Renseignements
sur la vente du
sucre au dessus de
la taxe dans la
Commune d'Arrette
(Basses-Pyrénées)

1^{re} EXPEDITION

Vu, transmis par le Commandant de Section
d'Oron
Le 27 mars 1918.

NOTA— Lorsqu'il y a lieu de don-
ner un signalement, il est placé à
la suite du procès-verbal après les
signatures.

Orthez. — Imprim. Nouvelle.

Ce jourd'hui vingt sept mars

mil neuf cent dix huit

à quinze heures

Nous, soussigné ,

Jund (Georges)

gendarme à pied à la résidence d'Arremit département

des Basses-Pyrénées revêtu de notre uniforme et conformément

aux ordres de nos chefs, accompagné du soldat Laplace
et, ayissant en vertu d'une demande de renseignements
de eff. le Sous-Prefet d'Oron en date du 22 mars 1918
à nous transmise le 23 du même mois par notre
Commandant de Section sous le n° 1117 nous
avons interrogé :

1^{re} Ferry, Jeanne, 1^{re} Redelsperger, 32 ans, ré-
fugiée à Arrette qui nous a déclaré :

" Je me puis que maintenir la lettre que j'ai adres-
sée le 13 mars courant à eff. le Prefet des B. Pyrénées.

" J'ajoute toutefois que j'ai pris, la semaine dernière,
chez eff. Laborde, épicier à Arrette, 500 gr. de sucre qu'il
m'a fait payer 1,15."

Lecture faite de sa déclaration, y persiste et signe.

2^e Labourdette, Charles, 54 ans, f. f. de main de
la Commune d'Arrette, déclare :

" La distribution du sucre ayant donné lieu dans la
Commune à beaucoup de réclamations je me suis vu
dans l'obligation, afin d'atténuer, dans la mesure du
possible, toutes ces plaintes, de décider que le sucre se-
rait donné, à tour de rôle, aux épiciers de la commune,
dionnes de cette faveur, qui seraient chargés de le
distribuer, au prix de la taxe, à la population.

" Donc, le 18 janvier dernier, j'ai remis à eff. ^{me} ^{ve}
Labourdette, épicière 679 Kgs de sucre à répartir entre
les habitants de la commune. Il manquait dans
l'envoi 4,500, un sac ayant été éventré en cours de
route.

" Dans les premiers jours de mars j'ai donné à eff.

de la, taxe, sans compter les pay.

Depuis décembre 1917 la commune a reçu 2500 Kgs de sucre à répartir entre 1500 habitants ^{environ}. J'ai une ration mensuelle de 37 grammes par habitant ce qui explique que chaque famille n'a peut-être pas reçue tout le sucre qui lui revenait. De plus j'avais fait réserver 15 Kgs. pour pouvoir donner une ration supplémentaire aux malades et ~~afin~~ ^{afin} en donner également aux soldats en permission.

« Je tiens à vous dire que presque toutes les personnes qui
 ont signé la lettre que vous me présentez sont des gens de
 mauvaise foi, gouremands, s'adonnant à la boisson, buvant
 surtout des spiritueux et qui ne peuvent plus, depuis cette
 nouvelle méthode de répartition bénéficier d'un peu de surplus
 que leur donnait complaisamment leurs épiciers attitres.
 « Pour le surplus je me réfère au rapport que j'ai adressé
 dans les premiers jours du mois de mars à M. le Préfet des
 Basses-Pyrénées.

Lecture faite de sa déclaration, y persiste et signe.

3^e Valquez Marie, épouse Valquez, 31 ans, ménagère
à Arette, signature de la lettre, déclare:

11 " J'ai signé cette lettre sans la lire; la personne qui me l'a
11 présentée m'a dit qu'il s'agissait simplement de faire arriver
11 du pain et de la farine. J'ai d'ailleurs écrit au M. le Préfet,
11 dès que j'ai eu connaissance du contenu de cette lettre, pour
11 le prier de considérer ma signature comme nulle.
11 Je n'ai à me plaindre de personne.

Lecture faite, y persiste et signe.

4. Moulia, Constance, épouse Geule, 32 ans, ménagère à cette, symétrique del. lettre, déclare;

" j'ai signé cette lettre sans la lire croyant qu'il s'agissait de
pain et de farine; je m'ai à me plaindre de personne."
Lecture faite, y persiste et même

8^e Cabeilh, Jean, 60 ans, retraité à Orléans, signataire de la lettre, si donc.

" Le sucre a toujours été vendu à Arrette au dessus de la
 " base, ainsi j'ai acheté dernièrement de M. Laborde, épier

" 400g. de sucre au prix de 0,54p.

" Rabouriette a également vendu le sucre au dessus de la
" taxe.)

Lecture faite, y persiste et signe

6^e : Grâce Jean Baptiste, 7 1/2 ans, menuisier à Orette, signataire de la lettre, ne peut sur présentation de la lettre, préciser au juste s'il a signé, toutefois il ajoute avoir passé chez M. Laborde 20 gram. de sucre C. 540.

7^e BUSOC Geneviève. 30 ans, ménagère à cette, titulaire de la lettre délicate:

" J'ai payé tout dernièrement, chez M. Laborde 200 g. de remède Mesure 0, No. Je trouve cela exorbitant.

Lecture faite de sa déclaration, y persiste et signe.

8.° Claude Roy, gendarme, 38 ans, épicière à Oretle, signataire de la lettre, déclare :

" j'ai signé cette lettre sans la lire car j'étais très occupé
à ce moment-là. Je n'ai à me plaindre de personne et du
maire en particulier."

Lecture faite de sa déclaration, y persiste et signe

9^e: Béthébie Marie, épouse Testey, 39 ans, ménagère
à Olette, signataire de la lettre nous fait une dénomination
identique à celle qui précède et lecture faite y persiste
et signe :

10: Catruiet, Marie, 1^{re} Labourdette, 64 ans, épicière
à Orette, déclare:

11 J'ai pris le 18 janvier dernier, sur les instances de M. le
11 maire le stock de sucre a réparti entre les habitants de la
11 commune soit 679 R. Il manquait au poids 4.500 de se-
11 moule et de deduction faite des 8 sacs à 1 R. chacun il me restait
11 pour la distribution 666 R.500 de sucre.

" j'aurais en outre à ma charge les frais se décomposant ainsi
qu'il suit:

Transport à la gare d'Arcamits (2 envois) ~~~~~ 14.50

"Frais de retour d'argent (mandat)	- - - - -	1. 7 ⁹
------------------------------------	-----------	-------------------

" Transport d'Aramith^d à crevette ----- 2.00

Total 23,25
 " Tu ces fusis je me suis cru autorisée, afin de me refaire
 " de la perte et ces 23,25 de vendre le sucre (semoule et morceaux

" au prix de 1,85 le kg.

" j'ajoute que je suis encore en perte et que jamais plus
je ne reprendrais la vente du sucre."

" Lecture faite de sa déclaration, y persiste et signe
M^{me} Bédat Virginie épouse Pée Laborde, 56 ans,
épicière à Arrette, déclare:

" j'ai reçu de la mairie au commencement de mars
1200 K de sucre à répartir entre les habitants de la com-
mune d'Arrette. j'ai vendu ce sucre à raison de 1,85 le
kg et cela pour compenser les pertes et le poids des sacs.
ainsi que le transport d'Ararmitz à Arrette.

" Lecture faite de sa déclaration y persiste et signe.

Il résulte de l'enquête à laquelle nous nous sommes
livrés que le sucre a toujours été rendu dans la commune
d'Arrette à raison de 1,85 le kg. cela pour compenser les
frais très lourds occasionnés soit par les transports, les
rols en cours de route, le poids des sacs etc.

La population d'Arrette un peu surexcitée par le man-
que de farine et de sucre, puisqu'elle n'a pu avoir en
moyenne que 375 par tête, se plaint à tort, de son
mairie qui fait l'impossible pour pourvoir à tout les
besoins.

Quant à la farine, le boulanger d'Arrette a reçu:

En décembre - - - - - 5800 K. P.V. - - - - - 5.500

Janvier - - - - - 4000 K. P.V. 300 K. G.V. = 4.300

En février - - - - - 3000 K. P.V. 1600 G.V. = 4.600

En mars (jusqu'à ce jour) - - - - - 300 K. P.V. 2000 G.V. = 2.300.

Renseignements pris à la gare d'Ararmitz.

La population d'Issor est rattachée à Arrette depuis le 19-3-18.

Les expéditions en grande vitesse ont commencé le 7 février 1918.

La qualité du pain est meilleure depuis 8 à 10 jours.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent en deux
expéditions, destinées: la 1^{re} à M. le Sous-Préfet d'Auray et la
2^{de} à nos chefs, conformément à l'art. 298 du décret du 20
mai 1903.

Fait et clos à Ararmitz, les jour, mois et an que d'autre
part.

[Signature]